

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal No 57/2021

Crédit d'ouvrage pour l'aménagement du chemin des Biolles

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission technique constituée par :

Madame Aurélie Fayet et Messieurs Jean-Yves Chapuis, Président-rapporteur, François Studer, Patrick Maspoli, et Karim Ben Nsir, s'est réunie le mardi 2 mars 2021 à 20h00 à la Maison de Commune, en présence de Monsieur le Municipal Denis Favre, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre.

Nous remercions Monsieur le Municipal pour le temps consacré à répondre à nos diverses questions, ce qui a permis la rédaction du présent rapport.

Préambule :

Ce préavis fait suite au préavis N°45/2020 « Crédit d'étude pour l'Aménagement du chemin des Biolles », adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 18 juin 2020, et est la suite logique de la mise en conformité des infrastructures routières et techniques, liées à la réalisation du PPA « Le Village ».

Le chemin des Biolles, avec son dimensionnement agricole actuel d'environ 3 mètres de large, ne correspond plus à sa nouvelle vocation de chemin de desserte d'une zone résidentielle. De plus, son usure est partiellement avancée. Les constructions réalisées sur les parcelles longeant le chemin des Biolles étant terminées ou arrivant en fin de réalisation, il est temps de procéder à la réfection de la chaussée ainsi qu'à la création d'un trottoir franchissable. La réhabilitation des canalisations d'assainissement et l'installation d'un éclairage public complètent ces travaux.

Analyse :

Aménagement du chemin des Biolles.

Le chemin des Biolles, avec son dimensionnement agricole d'autant, ne correspond plus aux exigences d'une zone résidentielle.

Comme expliqué par Monsieur le Municipal, l'étude menée par Transitec, dont le rapport n'a pas pu être vu par la Commission, a évalué les différentes options possibles pour un réaménagement du chemin des Biolles. La proposition la plus appropriée qui a été retenue est une chaussée de 3,50 mètres avec un trottoir franchissable de 1,80 mètres, permettant ainsi le trafic bidirectionnel et la cohabitation des usagers de la route et des piétons.

La circulation en bidirectionnel est aux yeux de la Commission une bonne solution afin de ne pas créer une surcharge de trafic sur les chemins avoisinants.

La fondation routière étant aux normes, en matière de résistance, la réhabilitation du chemin des Biolles ne nécessitera pas de travaux de fouilles importants, hormis des fouilles de faible profondeur nécessaires pour l'éclairage public, limitant ainsi la durée des travaux.

La Commission a demandé à Monsieur le Municipal si tous les services avaient été consultés. La Commission a demandé si la pose de la fibre optique était prévue et si la pose d'un tuyau s'ommo en attente pouvait s'avérer judicieuse. Le bureau technique communal a répondu qu'il n'y avait pas eu de demande pour la fibre optique et n'a pas jugé nécessaire la pose d'un s'ommo en attente.

D'autre part, et même si ce n'est pas d'actualité pour l'instant, le nouveau dimensionnement du chemin des Biolles permettrait, à plus ou moins long terme de légaliser une zone 30 km/h sans avoir de nouveaux frais d'aménagement.

Travaux chemins de Cousson et de l'Orio

La Commission constate que la Municipalité a fait preuve d'initiative en réglant la problématique du raccordement des canalisations de la parcelle N° 593, minimisant ainsi les coûts et les interventions sur le bas du chemin des Biolles, tout en tenant la Commission des finances au fait de ses agissements.

Le bas du chemin des Biolles ne nécessitera plus que la pose du revêtement final et l'aménagement adéquat du trottoir franchissable. Il est à noter que le gabarit qui sera utilisé pour la liaison du chemin de Cousson à celui de l'Orio sera le même que celui proposé pour la partie haute, créant ainsi une belle continuité.

Expropriations et servitudes

L'élargissement du chemin des Biolles côté Nord n'étant pas possible car ces terrains sont en SDA, les discussions ont donc eu lieu avec les propriétaires des parcelles côté Sud de la route.

La Commission félicite la Municipalité pour avoir su négocier des cessions de terrains et des servitudes publiques en sa faveur, limitant ainsi l'achat de terrains qu'à la parcelle N° 939.

Réhabilitation des canalisations d'assainissement

Les canalisations d'assainissement en ciment du chemin des Biolles ont actuellement une étanchéité relative liée au poids des années. Leur diamètre étant suffisant selon le PGEE, la réhabilitation par gainage consistant à en plastifier l'intérieur par un ingénieux procédé éprouvé, a été retenue. Elle comporte de nombreux avantages :

- Il n'est pas nécessaire de faire de fouilles profondes, limitant ainsi de longues fermetures du chemin au trafic
- Des économies financières seront effectuées.

Installation d'un éclairage public

L'éclairage public posé sera le même que dans le reste du village, avec les mêmes caractéristiques (type LED, avec abaissement nocturne).

Planning des travaux

Concernant le planning des travaux, la Commission s'est inquiétée d'une bonne coordination avec ceux du chemin du Village afin de limiter les désagréments à nos nouveaux concitoyens. Monsieur le Municipal nous a assuré qu'il n'y aurait pas de collusion de travaux, ceux de l'aménagement du chemin des Biolles débutant en automne 2021 lorsque la plupart des travaux du chemin du Village seront terminés.

Position de la Commission

Au vu des éléments précités, la Commission, à l'unanimité de ses membres, déclare soutenir ce préavis et tient à remercier la Municipalité pour la qualité de celui-ci.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

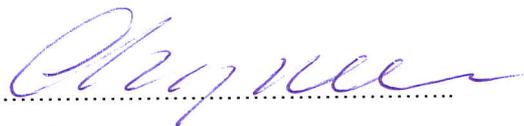
- vu le Préavis municipal N° 57/2021 adopté en séance de Municipalité du 15 février 2021 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

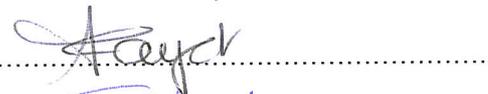
- d'accorder un crédit de CHF 789'000.-- TTC pour le crédit d'ouvrage pour l'aménagement du chemin des Biolles, réfection de la chaussée et création d'un trottoir franchissable, réhabilitation des canalisations d'assainissement et installation d'un éclairage public;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 12 mars 2021

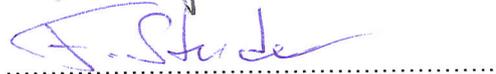
Chapuis Jean-Yves, Président



Aurélie Fayet



François Studer



Patrick Maspoli



Karim Ben Nsir

